



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 18 novembre 2014
18 heures 30

SLa/MG

N° 001768

**Direction Générale
des Services -
proposition de motion
de soutien au centre
hospitalier du pays
d'Apt.**

Affiché le :

Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Face aux menaces qui continuent de planer sur l'avenir du Centre Hospitalier du Pays d'Apt suite aux orientations du Schéma Régional d'Organisation des Soins (S.R.O.S 4) et qui suscitent des inquiétudes extrêmement vives quant à l'avenir de l'offre de soins pour nos concitoyens.

Suite à la décision de Madame Marisol Touraine Ministre de la Santé de surseoir à la fermeture de la maternité jusqu'en 2015 dans l'attente de la décision des experts mandatés

Considérant l'enjeu vital pour la population de notre territoire que représente le Centre Hospitalier du Pays d'Apt,

Considérant les informations présentées qui auraient pour conséquence dans un avenir proche, et en toutes hypothèses avant 2016, de transformer la maternité en centre périnatal de proximité, simple lieu de consultations qui ne pratiquerait plus les accouchements et de fermer peu après, le service de chirurgie, alors même que l'Agence Régionale de Santé vient en juillet, de donner l'autorisation pour cinq ans à l'hôpital d'Avignon, pour assurer la chirurgie spécialisée à Apt, dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire, selon les modalités prévues par la loi Hôpital Patient Santé Territoire,

Considérant la réalité démographique du territoire, sa fragilité économique et sociale et son isolement géographique, éléments mal appréciés et sous estimés dans le SROS 4

Les élus d'Apt souhaitent unanimement manifester leur soutien plein et entier à ce service public.

Ils réaffirment la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soin de qualité.

Ils demandent aussi que les engagements de maintien des services publics sur le territoire du pays d'Apt, pris par l'Etat lors de la dissolution du 1^{er} Groupement de Missiles Stratégiques sur le Plateau d'Albion soient tenus et qu'en conséquence, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt soit assuré dans son devenir, l'ensemble de ses services maintenus et ses projets de développement soutenus.

Ils souhaitent enfin que toute réflexion portant sur la réforme des services publics locaux et le rôle de l'Etat en milieu rural ne soit pas développée au sein des seuls services de l'Etat mais fasse l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble des élus du bassin du Pays d'Apt Luberon.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la motion telle que présentée au conseil

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL